



Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°57-2023 – GEMAPI
Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
pour la reprise des ouvrages du Lac du Moulineau, situé sur la
commune de Damazan

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 30/05/2023
Publication : 30/05/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			<i>Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Péduvand (à partir de la délibération 58-2023)</i>		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		45			1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°57-2023 – GEMAPI
Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
pour la reprise des ouvrages du Lac du Moulineau, situé sur la
commune de Damazan

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Préfecture : 30/05/2023
 Publication : 30/05/2023

Exposé des motifs :

Monsieur Jean Pierre Causero, Vice-président en charge de la GEMAPI, présente les éléments suivants :

Le service GEMAPI de la Communauté de Communes accompagne la commune de Damazan dans les travaux de reprise des ouvrages hydrauliques du Lac du Moulineau, ainsi que dans le montage du dossier de demande de subventions.

En 2021, des désordres sur les ouvrages du lac, à savoir le barrage, les organes de vidange et déversement, dus à une forte dégradation, ont été mis en évidence. La commune a ainsi reçu un arrêté préfectoral en février 2023, constatant cet état de dégradation avancée. Il donne à une obligation réglementaire de procéder à des travaux de reprise, sous peine de mise en demeure. Les arguments avancés sont au titre du risque pour la sécurité publique (humaine, infrastructures et route Départementale). Les travaux doivent être achevés en décembre 2024.

En janvier 2023, la mairie mandatait un bureau d'études agréé pour la réalisation d'une étude dimensionnant les travaux de reprise, ainsi que leur coût financier (étude phase projet).

Ce lac d'intérêt touristique (camping, baignade et activité de wakerpark) doit faire l'objet de travaux de conformité avant le 31 décembre 2024.

Le plan de financement estimé est le suivant :

Montant estimatif des travaux : 500 000 € HT (montant maximal)

Montant demandé au titre des subventions DSIL : 80 % (enveloppe maximale demandée)

	Part %	Montant (€ HT)
Maitre d'ouvrage (Commune/EPCI)	20	100 000 €
Financements – Etat	80	400 000 €
TOTAL	100 %	500 000 €

Ce plan de financement pourra faire l'objet d'adaptation en fonction des conclusions de l'étude effectuée par la commune de Damazan.



Vu l'arrêté préfectoral complétant celui du 24 octobre 1969, portant prescriptions spécifiques complémentaires relatives à la sécurité du barrage de Moulineau ;

Vu l'avis favorable avec observation de la Commission GEMAPI en date du 25 avril 2023 ;

Considérant les travaux de mise en conformité à réaliser avant le 31 décembre 2024 et la gestion du site à respecter selon les dispositions de l'arrêté préfectoral ;

Considérant la nécessité d'arbitrer sur l'accompagnement de la Communauté de Communes auprès de la commune de Damazan ;

Considérant la demande de subventions DSIL afin de financer les travaux de réhabilitation ;

Il est proposé :

De valider le plan de financement proposé ci-dessus, afin de pouvoir prétendre à des subventions de type DSIL ;

Ouï l'exposé de Monsieur Jean Pierre Causero, Vice-président en charge de la GEMAPI,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. Valide le plan de financement suivant :

	Part %	Montant (€ HT)
Maitre d'ouvrage (Commune/EPCI)	20	100 000 €
Financements – Etat	80	400 000 €
TOTAL	100 %	500 000 €

2. Autorise le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

